

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
26 Juin 2023

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

CONVENTION POUR
L'UTILISATION
DES LOCAUX DU
COLLÈGE CLAUDE
DEBUSSY
DE COURRIÈRES

Séance ordinaire du 26 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le Vingt-six Juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 Juin 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred. (Proc de M. HENAUX Christophe). M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mmes DOUTERLUNGNE Marine. MIJUN Peggy. (Proc de M. CANIPET Jérôme). POCLET Dominique. (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. M. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. SZYSZKA Jacques). M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. (Proc de M. RUCAR André). GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella (Proc de M. RICHARD Frédéric).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. THUILLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. RUCAR André. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques. (Départ en cours de séance à 19h15)

Absents : MM. THERY Eric. DEVLEESCHAUWER Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association FUTSAL de Douges a besoin d'espaces pour la pratique de ses activités.

Le Département du Pas de Calais et le Collège Claude Debussy à Courrières ont proposé de reconduire le conventionnement avec la municipalité pour l'utilisation de la Salle Péri par l'Association Futsal, les lundis, mercredis et Jeudis de 19h30 à 22h30.

Ces occupations sont facturées à la Commune à hauteur de 195 € par mois et sont soumises à la signature d'une convention pour la période du 01 Septembre 2023 au 22 Décembre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Vie Associative et Sportive - Salles Municipales - Environnement » du 13 Juin 2023.

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20230626-DEL07_26062

Et Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de la Salle Péri du Collège Claude Debussy de Courrières à l'Association Futsal de Dourges pour la période du 01 Septembre 2023 au 22 Décembre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant qui serait nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com